ucanss | la sécurité sociale

Lettre circulaire

012-13

Paris,
le mercredi 20 mars 2013

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Revalorisation des textes d'application automatique pour 2013

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe de la signature de plusieurs textes conventionnels conclus le 27 février 2013 entre l'Ucanss et plusieurs organisations syndicales nationales.

Conformément à l'article L 224-5-3 du code de la sécurité sociale, ces accords, étant d'application automatique, ne nécessitent pas le recours à la procédure d'agrément.

En conséquence, ces revalorisations prennent effet au 1er janvier 2013 et portent sur les textes suivants :

- les frais de déplacement des employés et cadres d'une part, et des agents de direction d'autre part,
- les frais de déplacement des agents mutés concernant les employés et cadres d'une part, et les ingénieurs conseils d'autre part,
- la prime de crèche,
- l'indemnité de responsabilité des caissiers, aides caissiers et payeurs,
- le montant des prêts accordés aux employés et cadres, aux agents de direction et aux ingénieurs conseils en vue de l'achat d'un véhicule à moteur,
- les frais de déplacement des praticiens conseils.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Didier Malric

Directeur

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20